

Fiche de procédure

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2531(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592)		
Complétant 2011/0281(COD)		
Sujet		
3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux		
3.10.06.01 Fruits, agrumes		
3.10.06.02 Légumes		
3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées		

Evénements clés			
28/01/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)00368	
28/01/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
10/02/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/03/2021	Décision du Parlement	T9-0064/2021	